



PROJET PEDAGOGIQUE 2023 - 2025

ACCUEIL JEUNES 14 – 17 ANS

Association Trait D'Union

9 rue Maurice Tronelle

76620 Le Havre

Tèl : 02 35 44 41 12

Mails : direction.traitunion@gmail.com

Polejeunesse.traitdunion@gmail.com

SOMMAIRE

I. PRESENTATION DE L'ORGANISATEUR

II. L'ACCUEIL JEUNES 14 – 17 ANS

1. Contexte et caractéristiques du public

III. OBJECTIFS EDUCATIFS

IV. LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

1. Objectifs généraux et opérationnels
2. Moyens matériels, humains, financiers et logistiques
3. Moyens de communication
4. Critères d'évaluation

V. ANNEXES

Annexe 1 : règlement intérieur

PROJET PEDAGOGIQUE 2023/25

ACCUEIL JEUNES 14-17 ANS

I. PRESENTATION DE L'ORGANISATEUR

Créée en 1991, suite à une augmentation de la violence sur le territoire, l'association Trait d'Union propose à ses adhérents issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville du Havre, des projets favorisant l'insertion sociale, en adéquation avec les réalités du terrain.

Le développement de nouveaux dispositifs ces 20 dernières années a conduit l'association à faire évoluer son projet associatif et à l'orienter sur les axes suivants :

- le pôle enfance/famille, accueillant des enfants âgés de 6 à 13 ans et ayant pour objectif la gestion et l'animation d'une activité extrascolaire et périscolaire.
- le pôle jeunesse, proposant aux adolescents âgés de 14 à 17 ans des accueils en soirée dans un lieu spécifique, des activités et projets divers.
- le pôle adulte, offrant aux adultes de nombreuses activités, sorties, moments d'échanges et permettant ainsi d'impliquer ces dernières dans la vie de l'association.

Trait D'Union repose sur les valeurs de laïcité, de tolérance, de solidarité, d'égalité et de neutralité.

II. L'ACCUEIL JEUNES 14-17 ANS

▪ Contexte et caractéristiques du public

L'Accueil Jeunes a pour vocation de créer une dynamique et de fédérer les jeunes de quartiers prioritaires de la ville du Havre autour de projets éducatifs, sportifs, culturels...

Il vise à favoriser l'insertion sociale, professionnelle, économique et à s'inscrire dans une démarche citoyenne, ainsi à prévenir la délinquance et le décrochage scolaire.

Jusqu'à la fin de l'année 2016, des activités ponctuelles étaient proposées dans les locaux de la salle des fêtes du Bois de Bléville.

Les adhérents étaient majoritairement des garçons issus de ce quartier.

Depuis 2017, dans le but de sensibiliser un plus large public et de répondre au mieux aux besoins et envies des jeunes des quartiers sensibles de la ville haute, le pôle jeunesse propose désormais un espace identifié et spécifiquement dédié aux adolescents au sein des anciens locaux du collège Henri Wallon dans le quartier du Mont Gaillard.

Ces jeunes, issus des quartiers environnants, souvent en manque de repère, rencontrant des difficultés sociales, scolaires, familiales ainsi qu'un manque certain d'accès à la culture et de lieux d'échanges entre pairs ont à ce jour la possibilité de se réunir dans un lieu identifié répondant à leurs besoins et envies.

Le pôle jeunesse accueille un groupe mixte d'adolescents âgés de 14 ans à 17 ans venant de différents quartiers prioritaires de la ville (Mont Gaillard, Mare Rouge, Bois de Bléville, Bléville...) deux fois par semaines lors d'accueils en soirée.

Dans le cadre de ces accueils, il est proposé aux jeunes de s'impliquer collectivement dans divers projets et activités.

III. OBJECTIFS EDUCATIFS

- Favoriser l'autonomie de l'adhérent, dans le respect des besoins, des caractéristiques de son âge et du rythme de chacun.
- Permettre aux adhérents de s'ouvrir à la culture.
- Lutter contre la délinquance et prévenir les comportements à risques.
- Prévenir le décrochage scolaire.
- Favoriser une démarche citoyenne.

FINALITE

Mettre en place toutes les conditions nécessaires à l'épanouissement de chacun et au bien vivre ensemble.

Accompagner les jeunes dans une démarche leur permettant de devenir acteur de leur quotidien.

Permettre aux adhérents de participer à l'animation de la vie locale de leur secteur géographique.

Favoriser la prise de responsabilité et le développement de projets autonomes.

Participer à la construction et au développement physique et intellectuel des jeunes pour aider ces derniers à devenir les citoyens de demain.

IV. OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

1. Objectifs généraux et opérationnels

OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS
Favoriser l'accès aux loisirs pour tous	<ul style="list-style-type: none">- Assurer l'animation par un personnel qualifié.- Proposer des horaires et jours d'ouverture adaptés au public en respectant le rythme de vie des adolescents.- Mise à disposition d'équipements de loisirs (baby-foot, table de ping-pong, jeux vidéo, canapé, paniers de basket-ball, jeux de sociétés, ...).- Proposer un libre choix d'activités à vocation sportive, culturelle, manuelle et citoyenne.- Proposer diverses animations en fonction des envies et de l'âge du public.- Permettre l'accessibilité des activités au plus grand nombre (activités à moindre coût).- Valoriser les savoirs-faires de chacun dans le domaine culinaire à travers la conception de repas à partager.- Valoriser et initier au bricolage par le biais d'ateliers ciblant l'amélioration du local jeune ou encore l'environnement proche.- Elargir le champ culturel en proposant des visites de musées et de villes, ou en assistant à des spectacles.- Proposer des échanges sportifs à travers l'organisation d'inter-structures à une échelle locale, régionale.- Concevoir des outils utiles au quotidien en matière de loisirs.- Faire appel à des professionnels (Brevet d'Etat, intervenant spécifique...) pour des activités particulières telles que l'initiation à l'escalade, l'astronomie, la danse, le théâtre, ...- Mise en place de temps d'échanges et de bilans afin de rester dans une démarche de progression et d'amélioration.

<p>Favoriser la socialisation, le respect et les échanges</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer un espace d'accueil spécifique. - Organiser des accueils en soirée hebdomadaires. - Prévenir les comportements à risque. - Mettre en place des temps d'échanges entre l'équipe pédagogique et les jeunes. - Intégrer de nouveaux adhérents issus de QPV. - Développer le travail en partenariat et en réseau. - Inculquer les valeurs portées par l'association. - Faire respecter le règlement intérieur et la vie en collectivité. - Préserver la mixité dans le groupe. - Libérer et confronter la parole individuelle dans l'espace collectif sur des sujets actuels de société. - Organiser des sorties, séjours dans le but d'apprécier d'autres coutumes et cultures. - Communiquer sur les différentes actions mises en place par l'association.
<p>Accompagner le jeune dans une démarche d'autonomie, de responsabilité et de citoyenneté</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Tenir un rôle d'informateur dans les domaines de l'apprentissage, la santé, le logement, l'emploi... - Organiser des interventions de professionnels liées à ces domaines. - Accompagner le jeune dans ses recherches de stages, formations professionnelles... - Orienter le jeune, si nécessaire, vers les structures adaptées à ses besoins. - Privilégier des activités nouvelles à court ou à long terme qui seront bénéfiques dans les actes de la vie au quotidien (gestion budgétaire, équilibre alimentaire...). - Rappeler aux jeunes leurs droits et leurs devoirs par le biais de différentes actions. - Participer ponctuellement à des actions bénévoles en s'appuyant sur les savoirs-faires et envies de chacun. - Encourager l'implication au sein d'un collectif où les idées de chacun seraient écoutées et mises en œuvre.
<p>Impliquer le jeune dans des actions relevant de ses attentes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Ecouter et tenir compte des besoins et demandes de chacun. - Proposer divers projets durant les temps d'accueil. - Permettre aux jeunes d'être acteurs de ces projets dans leurs mises en place et leurs déroulements. - Proposer des activités peu ou mal connues (théâtre, conférences, visite, participation aux événements culturels de la ville). - Investir les jeunes dans la rénovation et l'aménagement de l'espace Accueil Jeunes (construction de meubles, peinture, décoration...). - Favoriser la découverte de nouveaux centres d'intérêts.

<p>Lutter contre le décrochage scolaire et prévenir les comportements à risques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Dépister les difficultés scolaires, familiales, sociales... - Proposer une aide aux devoirs. - Travailler en partenariat avec le dispositif « persévérance scolaire » de la ville du Havre, mission locale... - Orienter les jeunes, si besoin, vers des professionnels/dispositifs de ce milieu afin de remobiliser les élèves décrocheurs. - Proposer et animer des outils pédagogiques spécifiques (film de prévention contre la radicalisation, débats...). - Entretenir des échanges réguliers avec la police de proximité. - Informer sur les risques liés aux addictions par le biais de documentation ou interventions de professionnels. - Informer sur les dangers des réseaux sociaux et permettre d'optimiser l'usage du Net.
--	--

2. Moyens humains, matériels, financiers et logistiques

Moyens humains :

Coordinatrice : DANDRE Aïcha

Animatrice : TRAORE Salimata

Des animateurs vacataires seront amenés à être recrutés selon les besoins.

Des jeunes volontaires en Services Civiques pourront être missionnés sur de l'accompagnement aux salariés.

Moyens matériels :

Nous disposons des anciens locaux de l'école Henri Wallon situés au Mont Gaillard dans lesquels une salle est spécialement dédiée aux jeunes (baby-foot, table de ping-pong, vidéoprojecteur, télé, espace détente...)

Une salle informatique communicante à la salle jeunesse permet d'accompagner et d'aider les jeunes dans leurs démarches administratives ainsi que dans leurs recherches de stage, formation...

Une cuisine équipée est également à notre disposition. Un atelier cuisine suivi d'un repas partagé s'y déroule un vendredi sur deux lors des accueils en soirée.

Un gymnase situé au Bois de Bléville nous réserve certains créneaux pour la pratique d'activités physiques et sportives (foot en salle...)

Moyens financiers :

Les jeunes doivent s'acquitter d'une adhésion annuelle d'un montant de 20 euros.

Une participation financière peut être demandée pour certaines activités ponctuelles.

Moyens logistiques :

Lors de nos déplacements nous pourrions compter sur la location d'un transport 9 places.

Nous pourrions également utiliser les transports en commun (bus, car, tramway...)

3.

4.

5.

6. Moyens de communication

Un planning mensuel d'activités est défini en concertation avec les jeunes, celui-ci est soumis à la direction afin d'être validé.

Ce programme est ensuite transmis aux jeunes et à leurs familles en main propre, par courrier, affichage mais aussi par le biais des réseaux sociaux.

Le numéro de téléphone de la coordinatrice du pôle jeunesse est systématiquement noté sur chaque support de communication.

Le pôle jeunesse collabore étroitement avec l'ensemble des pôles de la structure.

Des rencontres et moments d'échanges avec ces dernières sont proposés au sein de l'association mais aussi lors d'évènements locaux (fêtes de quartiers...).

Tous les deux mois, chaque famille est invitée à venir rencontrer et échanger avec l'équipe pédagogique sur les projets passés et à venir. En fin d'année, il est proposé une invitation à la projection des événements et le partage d'un moment convivial.

Dans la salle jeunesse, un tableau d'affichage permet de communiquer les activités, sorties projets à venir. De plus un tableau est à la disposition des jeunes, afin de communiquer leurs propositions d'activités ou actions citoyennes.

Une plaquette de communication est spécialement dédiée à l'Accueil Jeunes.

Celle-ci est mise à disposition de tous, dans nos locaux et transmise à chaque famille lors des renouvellements d'adhésions ou nouvelles inscriptions.

Nous transmettons régulièrement les activités et projets mis en place par le pôle jeunesse à nos différents partenaires locaux (bureau information jeunesse, service jeunesse de la ville du Havre, mission locale...) ainsi qu'aux partenaires éducatifs des quartiers environnants (collèges, lycées...)

En vue de développer nos actions, il sera nécessaire de se positionner sur une recherche régulière d'autres partenariats avec différentes structures liées à la jeunesse.

7. Critères d'évaluation

Une évaluation permanente permet de faire un point sur le travail réalisé, sa cohérence ainsi que la pertinence des actions réalisées au regard du projet éducatif.

Elle permet également une remise en question permettant des propositions liées aux problématiques rencontrées. Ces évaluations facilitent la pérennisation de certains projets mais également une progression dans la mise en œuvre de cet accueil.

Niveau qualitatif

Equipe

Tous les mardis matin, une réunion de coordination se déroule en présence du directeur.

Un bilan oral sur la semaine écoulée ainsi que sur les futures actions est évoqué.

Nous abordons les problématiques rencontrées, le déroulement et l'appréciation des activités mises en place, les projets futurs et transmettons toutes informations, demandes, besoins répertoriés auprès des adhérents de chaque pôle.

Une réunion entre la coordinatrice du pôle jeunesse, les animateurs et les volontaires en Services Civiques ou en Corps Européens de Solidarité, est également organisée chaque semaine.

Adhérents

Un bilan oral est fait après chaque accueil, activité, sortie avec les jeunes sur les points forts et les points faibles de l'action.

Dans une volonté d'amélioration permanente de l'Accueil Jeunes, un questionnaire est rempli mensuellement de manière anonyme par les adhérents. Celui-ci vise à évaluer le degré de satisfaction et d'intérêt que les jeunes ont porté aux différentes activités (jours, horaires, déroulement, moyens mis en place...).

Dans la salle jeunesse, un mur d'expression permet à chacun de partager ses idées, pensées émotions.

Niveau quantitatif

Fréquentation des jeunes. (Relevé de présences)

Analyse budgétaire (dépenses possibles, réalisées et différences)

V. ANNEXES

Annexe 1 : règlement intérieur



Règlement intérieur Accueil jeunes

Introduction

Le présent règlement a pour objectif de définir les droits et devoirs des utilisateurs de l'accueil jeunes de l'association « Trait d'Union ».

Article 1 : Lieu d'accueil et public concerné

L'accueil jeunes se déroule dans les locaux de l'école Henri Wallon 2, situé au 9 rue Maurice Tronelle au Havre. Ce bâtiment est mis à disposition par la ville du Havre pour les activités de l'association.

Cet accueil s'adresse aux jeunes mineurs de 14 à 17 ans et exceptionnellement à certains jeunes majeurs identifiés.

Article 2 : Vie de l'accueil

L'organisation, le fonctionnement et le choix des activités de l'accueil jeunes se feront en lien avec les objectifs poursuivis par le projet éducatif de la structure.

L'accueil jeunes est ouvert aux horaires suivants :

Périodes scolaires :

De 18h00 à 23h00 - mardi et vendredi

De 13h30 à 18h00 - mercredi

De 13h30 à 18h00 – samedi

Périodes de vacances scolaires :

Du lundi au samedi de 9h00 à 18h00 – dont temps méridiens.

A noter de manière ponctuelle : des accueils en soirée de 18h à 23h et également des accueils à la journée selon les activités proposées.

Certaines activités pourront être organisées en fonction de la nature du projet qu'elles accompagnent (activité à la journée, après-midi, soirées à l'extérieur ou dans la structure...).

Les jeunes s'inscrivent pour une activité, une semaine à l'avance, auprès de l'animateur référent.

Un formulaire, ainsi qu'une adhésion à l'association lui seront demandés.

Un registre de présence est à la disposition de l'animateur référent, qui pointe les présences de chacun. Il sera vigilant à la bonne tenue de ce document.

Un planning d'activités sera affiché dans le local.

Un jeune arrive pour l'heure de l'activité. Il ne peut pas partir en cours de route sauf urgence ou impératif justifié (argumenté d'un message des parents, pour les mineurs).

Un jeune qui ne respecte pas les règles de l'accueil pourra être soumis à l'article 9 du présent règlement.

Article 3 : Modalités d'inscription et d'adhésion à l'accueil jeunes

Aucun jeune ne sera accepté à l'accueil et ne pourra commencer une activité sans que son dossier d'adhérent ne soit complet. Le règlement devra intervenir dans les 10 jours maximum. Le dossier est composé d'une fiche de renseignements (signée par les parents pour les mineurs), du règlement de l'adhésion, d'une autorisation de sorties).

Pour l'inscription, les jeunes doivent s'acquitter d'une adhésion unique et valable pour l'année (20 €).

Pour les sorties et activités programmées, les jeunes doivent se préinscrire auprès de l'animateur référent. Pour certaines activités, des renseignements ou documents complémentaires (certificat médical, brevet de natation,...) ainsi qu'un coût supplémentaire pourront être demandés.

Article 4 : Communication et information

Les informations seront communiquées au public par voie d'affichage ou oralement par l'animateur référent. Internet et les réseaux sociaux sont désormais des outils de communication dont nous faisons usage : notre site mais également notre compte Facebook et une news letter.

Concernant les activités organisées durant les vacances scolaires, le programme est édité et disponible dans les locaux de l'association.

Article 5 : Absence

Toute absence à une activité programmée doit être signalée le plus rapidement possible à l'animateur référent afin de gérer au mieux l'organisation en amont.

Article 6 : Suivi médical

En cas d'accident (ou dans le cas où un jeune présenterait des signes de maladies pendant le temps d'accueil) l'animateur référent fera appel au moyen de secours qu'il jugera le plus adapté. Les parents ou les personnes désignées sur la fiche de renseignements seront prévenus.

En cas de traitement médical spécifique, les parents doivent remettre à l'animateur référent les médicaments ainsi que l'ordonnance correspondante.

Article 7 : Sécurité

L'usage du tabac durant l'accueil est interdit. La possession de substances illicites est interdite ainsi que tout objet pouvant présenter un risque (objets tranchants, ...).

Les jeunes devront respecter le matériel ainsi que les adultes encadrants.

Article 8 : Responsabilités

L'organisation de l'accueil jeunes est sous la responsabilité de l'association.

L'association se dégage de toutes responsabilités concernant le vol ou la détérioration d'objets de valeur ou de sommes d'argent que le jeune pourrait avoir en sa possession.

Article 9 : Mesures éducatives

En cas de non-respect des consignes ou en cas de comportement dangereux, l'équipe d'animation peut se réserver le droit d'appliquer une sanction. Celle-ci a pour but de faire prendre conscience, au jeune, de ces actions ou paroles et de leur gravité.

Chaque mesure sera proportionnelle à la gravité de la situation :

- Rappel à l'ordre et dialogue avec le jeune.
- Exclusion temporaire ou définitive de l'activité, et entretien avec le jeune concerné.
- Appel des parents pour les mineurs.

Signature du jeune

Signature des parents

Signature de l'animateur et de la direction